

Département de la Corrèze

Commune de SAINT AUGUSTIN

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-49

Séance du 6 Février 2023

Date de convocation :

30 Janvier 2023

Membres en exercice : 10

Présents : 10

Représentés : 0

Votants : 10

Exprimés : 10

Votes Pour : 10

Vote Contre : 0

Le 6 février 2023 à 18H00, le Conseil Municipal de Saint Augustin, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Marcel AUBOIROUX  
Présents : Mrs Auboiroux, Broussolle, Leclerc, Bouillon, Martinie, Maison, Mmes Monédière, Benesteau, Géraudie, Bourzeix.

Lucile Benesteau a été désignée secrétaire de séance.

**OBJET : Étude d'un projet de construction d'un local technique et d'un local chasse**

Le Maire expose au Conseil Municipal que le local technique n'est plus aux normes. De ce fait, un projet de construction d'un nouveau local technique est à l'étude. Le projet consiste en la construction d'un local technique et un local chasse de 320m<sup>2</sup> à la zone artisanale. Ce bâtiment abritera un local technique et local chasse.

Cette construction sera constituée :

➤ **Local technique :**

- 1 Atelier
- 2 Alvéoles pour abriter le tracteur, la voiture et la remorque
- 1 Bloc sanitaire/vestiaire
- 1 Coin kitchenette
- 1 Appentis pour stocker du matériel

➤ **Local chasseur (L'aménagement intérieur sera réalisé par les chasseurs)**

En complément, il est prévu la récupération d'eau de pluie pour les deux usagers et les sanitaires. Une production photovoltaïque est prévue pour la revente environ inférieur à 36kw.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire et après avoir délibéré,  
- Approuve l'étude d'un projet de construction d'un local technique et chasse  
- Autorise Monsieur le Maire à lancer le projet

Le Maire,  
Marcel AUBOIROUX